

<b>Objet</b>	: Financement de la Communauté française - Opération 15 mai 2003
<b>Réseaux</b>	: CF-OS-LS
<b>Niveaux et services</b>	: FOND-SEC
<b>Période</b>	:

- A Monsieur le Ministre-Membre du collège de la commission communautaire française chargé de l'Enseignement
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles libres subventionnées
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales ordinaires de la Communauté française,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales de la Communauté française.

**POUR INFORMATION**

- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents

<b>Autorités</b>	:	<b>Madame Lise-Anne HANSE</b> Directrice générale f.f.
<b>Gestionnaires</b>	:	
<b>Personne(s) ressources)</b>	:	<b>Monsieur F DESFACHELLE</b>
<b>Référence facultative</b>	:	<b>LAH/fd/rc2003-01</b>
<b>Renvoi</b>	:	
<b>Nombre de pages</b>	:	<b>texte : 3 pages annexes 1-2</b>

**Téléphone pour duplicata :** 02/210.55.45 - 02/210.57.99 - 02/210.58.00

**Mots clés :**

Bruxelles, le 18 FEV. 2003

- A Monsieur le Ministre- Membre du collège de la commission communautaire française chargé de l'Enseignement
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles libres subventionnées
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales ordinaires de la Communauté française,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales de la Communauté française.

**POUR INFORMATION :**

- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres du Service d'inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents

Nos réf : LAH/FD/RC2003-01

**Objet :            Financement de la Communauté française - Opération 15 mai 2003**

La loi du 23 Mai 2000 fixant les critères visés à l'article 39, § 2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions nous demande de rendre un fichier des élèves inscrits dans vos établissements. La constitution de ce fichier est en cours.

Il nous reste une seule formalité à remplir, qui est l'objet de la présente circulaire. La loi évoquée ci-dessus prévoit en son article 2, alinéa 4, que « *sont exclus du comptage, les élèves identifiés comme ayant fait l'objet de ramassages concurrentiels sur le territoire d'une autre Communauté* »

La cour des comptes après concertation avec les administrations des deux Communautés a donné l'interprétation suivante de la notion de ramassage : *le transport d'élèves au moyen d'un véhicule de neuf places conducteurs compris*. La Cour a aussi souhaité que les établissements scolaires dont le siège administratif est établi dans une Commune limitrophe de la frontière linguistique de la Région flamande ou dans une commune limitrophe de l'une de ces communes ainsi que l'ensemble des établissements de la Région Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon fassent une déclaration sur l'honneur qu'aucuns de leurs élèves ne fait l'objet d'un ramassage concurrentiel. C'est à cette déclaration sur l'honneur qu'est destinée l'annexe 1 de la présente circulaire. Par contre, l'annexe 2 doit être complétée par les établissements qui comptent des élèves domiciliés en **Régions flamande** et qui viennent à l'école en bus ou en mini-bus scolaire, quelle que soit l'institution ou l'asbl qui subventionne le cas échéant ce transport.

Pour éviter toute confusion, vous trouverez page suivante un schéma de synthèse et des exemples. En cas de difficultés d'interprétation de la présente circulaire, je vous invite à vous adresser à Madame Nançy DASOUL (tél. 02/210.55.45).

Vous aideriez de manière considérable mes services en retournant le jour même de la réception l'annexe 1 si vous devez la compléter.

Pour l'annexe 2, je comprends qu'il faudra le cas échéant un peu plus de temps. Pour l'une comme pour l'autre, le délai ultime est fixé au lundi 03 mars 2003.

Je vous remercie de votre collaboration.

**La Directrice Générale f.f.**



**Lise-Anne HANSE**

## SYNTHESE ET EXEMPLES.

**Les trois conditions cumulatives du ramassage concurrentiel :**

1. L'élève est domicilié en région flamande, y compris dans les communes à facilités;
2. L'élève vient à l'école en bus ou minibus.
3. Ce bus ou minibus ne fait pas partie des transports publics.

**Que devez-vous faire ?**

Votre établissement est situé à Bruxelles, en Brabant wallon, dans une commune limitrophe de la frontière linguistique flamande ou d'une commune contiguë à une de ces communes		Votre établissement est situé en région wallonne, dans une commune autre que celle visée ci-contre	
Aucun élève ne fait l'objet d'un ramassage concurrentiel	Un élève au moins fait l'objet d'un ramassage concurrentiel	Aucun élève ne fait l'objet d'un ramassage concurrentiel	Un élève au moins fait l'objet d'un ramassage concurrentiel
Vous retournez aujourd'hui même l'annexe 1 dûment signée	Vous retournez avant le 24 avril l'annexe 2 dûment complétée	Vous ne faites rien	Vous retournez avant le 24 avril l'annexe 2 dûment complétée

**Exemples :**

**Pierre** est domicilié à Mechelen. Il fréquente une école bruxelloise et la rejoint en train. Il ne fait pas l'objet d'un ramassage concurrentiel.

**Georges** est domicilié à Linkebeek. Il fréquente une école bruxelloise et est conduit à l'école par ses parents, propriétaires d'une Renault Espace, avec deux voisins. Georges ne fait pas l'objet d'un ramassage concurrentiel.

**Catherine** habite Ronse elle fréquente une école de la Région wallonne et rejoint son école au moyen d'un bus bleu. Catherine fait l'objet d'un ramassage concurrentiel.

**Mathilde** habite Tongeren, elle fréquente une école de la Région liégeoise. Elle rejoint l'école par un Mini-bus YW de neuf places y compris le chauffeur. Le mini-bus est affrété par l'amicale de l'école. Mathilde fait l'objet d'un ramassage concurrentiel.

**Gontrand** habite Zellik, il fréquente une école de la Région bruxelloise et rejoint son école au moyen d'un bus « De Lijn ». Gontrand ne fait pas l'objet d'un ramassage concurrentiel.

**Charlotte** habite le grand-duché de Luxembourg. Elle fréquente une école d Arlon qu'elle rejoint, comme d'autres condisciples, dans un bus affrété par l'amicale des Anciens et l'association des parents. Charlotte ne fait pas l'objet d'un ramassage concurrentiel.

Annexe 1

Je soussigné .....

Chef de l'établissement .....  
.....

atteste sur l'honneur qu'aucun élève de mon établissement ne fait l'objet du ramassage concurrentiel défini dans la circulaire portant les réf. LAH/FD/RC2003-01.

Fait à ..... le.....

Signature :

***Ce document est à renvoyer, dûment complété, dans les plus bref délais, à l'adresse suivante :***

***CAE - Quartiers Arcades- Bloc D – 7<sup>ème</sup> étage - Bureau 7533  
19 boulevard Pachéco - Boîte 0 - 1010 Bruxelles***

**Annexe 2**

**Ecole :**

Nom	Pénoms	Date de naissance	Adresse complète

***Ce document est à renvoyer, dûment complété, dans les plus bref délais, à l'adresse suivante :***

***CAE - Quartiers Arcades- Bloc D – 7<sup>ème</sup> étage - Bureau 7533  
19 boulevard Pachéco - Boite 0 -1010 Bruxelles***